



ÉCOLE SAINTE-CATHERINE-DE-SIENNE

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Mardi 8 mars 2022

Résolution 05-2022 Augmentation des frais des services offerts aux élèves sporadiques au service de garde -

Attendu :

1. Les augmentations imposées par le gouvernement aux élèves réguliers du service de garde n'ont pas été reflétées par les augmentations des services aux élèves sporadiques.
2. Les services aux élèves réguliers coûtent actuellement 8,55\$ par jour et le fait que l'école reçoit une subvention du MEES seulement pour ces élèves.
3. Les services aux élèves sporadiques coûtent présentement 3,50 \$(bloc du matin), 3,25\$ (bloc du midi) totalisant 6,75\$- le bloc du soir coûtant 7,75\$.
4. Le désir d'assurer l'équité entre les coûts des services aux élèves réguliers et sporadiques.

Il est proposé pour l'année scolaire 2022-2023 que :

1. La tarification soit augmentée pour les élèves sporadiques :
Bloc du matin : de 3,50\$ à 4,30\$
Bloc du midi : 3,25\$ à 4,25\$
2. La tarification de 7,75\$ pour le bloc du soir des élèves sporadiques soit maintenue.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Signature du Président

Signature de la direction